

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2018

SECRET DES AFFAIRES - (N° 777)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 12

présenté par

M. Peu, Mme Bello, M. Azerot, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaing,
M. Dharréville, M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Lecoq, M. Nilor, M. Fabien Roussel,
M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 11 par les mots :

« en mentionnant explicitement que l'information est confidentielle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de consolider la cohérence du dispositif en prévoyant que la personne qui pourrait avoir accès à une information protégée soit clairement informée de son caractère confidentiel.